Allocution de Madame Hélène Conway-Mouret
Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger,
à l'occasion de la signature de la convention de partenariat

Ariane.

Messieurs les présidents,

Monsieur le directeur,

Mesdames, messieurs,

J'ai grand plaisir à vous accueillir pour cette signature de convention, dans ces murs du Quai d'Orsay où le voyage, au cœur de nos activités, prend précisément toute sa dimension.

Plus de 13 millions de Français franchissent les frontières chaque année, et leur sécurité est ma priorité. Partout dans le monde, nos ambassades travaillent avec les Etats afin d'assurer dans les meilleures conditions notre mission de protection consulaire.

La protection des Français à l'étranger est pour une bonne part affaire de prévention. Aussi le Ministère des Affaires étrangères a-t-il mis au point des outils fonctionnels, utiles et adaptés à la mobilité accrue des personnes.

Grâce au site *Conseils aux voyageurs*, le Ministère des Affaires étrangères met à disposition de nos compatriotes toute l'information susceptible de les aider à préparer leur déplacement et leur séjour à l'étranger.

Le portail *Ariane*, quant à lui, permet à tout ressortissant français préparant un voyage ou une mission ponctuelle, de se signaler gratuitement et facilement auprès du Ministère des Affaires étrangères. Le voyageur peut créer son « compte utilisateur » en quelques minutes. Il peut y renseigner toutes les données qui permettront au Centre de Crise du Ministère des Affaires étrangères de prendre contact avec lui en cas d'urgence.

La confidentialité de ces données est bien entendu garantie conformément à la réglementation.

Ma préoccupation de la sécurité des Français à l'étranger rejoint celle des professionnels du voyage, présents ce matin, afin de signer une convention de partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères.

Je tiens ainsi à saluer nos partenaires, le Syndicat national des agences de voyage et le Syndicat des entreprises du tour-operating, présidés par Monsieur Georges COLSON et Monsieur René-Marc CHIKLI. Ils fédèrent la grande majorité des professionnels du tourisme, et travaillent de façon étroite avec le ministère, et en particulier, le Centre de crise du Quai d'Orsay, afin de mettre à disposition des voyageurs les informations les plus fiables et les plus récentes.

En signant aujourd'hui une convention de partenariat, le Ministère des Affaires étrangères, le Syndicat national des

agences de voyage et le Syndicat des entreprises du touroperating travailleront ensemble afin d'augmenter la visibilité du portail *Ariane*.

Cette année, plus de 250 messages de sécurité ont été envoyés à travers le monde aux dizaines de milliers de ressortissants enregistrés sur ce site. Celui-ci est en liaison directe avec l'actualité, comme le montre l'augmentation des inscriptions consécutives aux événements actuels, notamment en Turquie ou au Brésil. Nous avons donc un intérêt commun à mieux faire connaître ce service.

Alors que la mobilité internationale s'accroît davantage chaque année et que l'actualité récente témoigne de l'augmentation des risques et de leur diversification dans le monde, il est important de rappeler que la sécurité des voyageurs est l'affaire de tous.

Nous souhaitons généraliser l'utilisation d'*Ariane* par les voyageurs. Ce portail est d'ores et déjà un service en ligne

simple, convivial et rapide d'utilisation. Il sera prochainement adapté aux tablettes et Smartphones, dans un souci constant de modernisation du service public.

Le soin accru que nous y apportons, les innovations que nous mettons au service de la sécurité de nos ressortissants où qu'ils se trouvent, témoignent de la force de mon engagement et de celui de l'ensemble des agents de ce ministère./.